

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MARANGE-SILVANGE

La loi NOTRe promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire (DOB) des C.C.A.S.

Aussi, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adoption et le vote du budget primitif est précédé, chaque année, du rapport d'orientation budgétaire.

Ce document dresse le bilan des activités de l'année précédente qui doit permettre de réajuster les axes de travail ainsi que d'actualiser les projets et les orientations budgétaires.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire constitue aussi une opportunité d'affirmer la poursuite des engagements du Président du C.C.A.S. et du Conseil d'Administration et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

La Ville de Marange-Silvange met un point d'honneur à prendre soin de ses seniors en leur proposant des activités et des services dans la mesure du possible tout le long de l'année. Si la crise du Covid-19 a eu un impact sur son organisation, le C.C.A.S. a su adapter ses pratiques à l'évolution du contexte et des protocoles sanitaires en vigueur.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

BUDGET GENERAL C.C.A.S.

En section de **fonctionnement**, grâce à une bonne gestion budgétaire exécutée avec rigueur, l'exercice 2021 laisse apparaître un excédent à hauteur de **31 782.74 €** (après reprise des autorisations d'engagement à 75 % des Coup de Pousse I et II pour l'année 2022) qui permettrait au C.C.A.S. d'élargir les actions dédiées aux seniors.

La subvention communale pour l'année 2021 s'est élevée à **120 000 €** pour le budget général.

En section **d'investissement**, pour l'exercice 2021, nous constatons un excédent de **31 705.75 €**.

BUDGET ANNEXE « SERVICE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE »

En section de **fonctionnement**, l'exercice 2021 laisse apparaître un résultat de fonctionnement de **19 726.14 €**.

En section **d'investissement**, pour l'exercice 2021, nous constatons un excédent de **48 457.66 €**.

AFFECTATION DES RESULTATS DES BUDGETS « GENERAL » ET « ANNEXE » SUR L'EXERCICE 2022

Conformément au rapport d'orientation budgétaire 2021, depuis le 5 juillet 2021, le service de portage de repas est exclusivement dédié aux administrés des communes de Marange-Silvange et de Bronvaux.

En raison d'une baisse significative de l'activité, le maintien du budget annexe ne se justifie plus. Ainsi, il a été décidé par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la dissolution du budget annexe et de son intégration dans le budget général à compter du 1^{er} janvier 2022. La finalité est de faciliter d'une part, la gestion administrative et d'autre part, la gestion financière.

A cet effet, il a été convenu de reprendre dans le budget général l'intégration du passif, de l'actif et des résultats du budget annexe « service portage de repas à domicile ».

LES ACTIONS 2021

Les C.C.A.S. trouvent leur origine dans les BAS (bureaux d'aide sociale) qui regroupaient les bureaux de bienfaisance (en charge de l'aide sociale facultative) et les bureaux d'assistance (en charge de l'aide sociale obligatoire).

En 1978, le BAS prend le nom de Centre Communal d'Action Sociale, nom qui ne sera consacré qu'en 1986 par la loi du 6 janvier 1986.

Les missions et l'organisation des C.C.A.S. sont précisées en 1995 par le décret n°95-562 du 6 mai 1995 modifié par décret 2000-6 du 4 janvier 2000.

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

L'aide sociale légale reste une mission obligatoire et les demandes sont orientées essentiellement vers le Département.

La domiciliation permet à des personnes sans domicile fixe d'obtenir une adresse postale pendant un an. Elles peuvent ainsi prétendre à l'ouverture de leurs droits (prestations sociales, inscription sur les listes électorales, aide juridique, etc.).

Pour l'année 2021, la domiciliation au C.C.A.S. a concerné huit personnes.

L'analyse des besoins sociaux (ABS), il s'agit de procéder à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population de la Commune (famille, jeunes, personnes âgées, en difficultés, etc.).

Le C.C.A.S. n'a pas mis en œuvre d'ABS pour l'année 2021 mais reste attentif à tous les besoins sociaux repérés dans la Commune. Un focus particulier est porté sur le public des personnes âgées par la mise en place d'un service de proximité dans le cadre de la santé, du logement, du lien social, de la mobilité et du maintien à domicile.

La lutte contre la pauvreté et les exclusions (article L115-1) est un impératif national.

L'État, les Collectivités Territoriales, les établissements publics dont les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale, les organismes de Sécurité Sociale ainsi que les

Institutions Sociales et Médico-Sociales poursuivent une politique destinée à connaître, à prévenir et à supprimer toutes les situations pouvant engendrer la pauvreté et les exclusions.

LES COMPETENCES FACULTATIVES

Le C.C.A.S. de Marange-Silvange développe majoritairement des actions sociales facultatives en faveur :

- des personnes âgées,
- de la lutte contre la pauvreté et les exclusions,
- de la jeunesse,
- de la santé,
- et du logement.

LES ACTIONS MENEES VERS LES PERSONNES AGEES

Rompre la solitude des personnes âgées et leur venir en aide en cas de besoins constituent la finalité principale du C.C.A.S.

Le service de portage de repas à domicile, le développement de la téléassistance et du transport accompagné et collectif « Le Baladeur », la reprise des goûters des anciens, la mise en place d'ateliers collectifs ont été les priorités menées en 2021 par le C.C.A.S. envers ses aînés.

Le service « Marange-Silvange Part'Âge » a été créé et permet d'offrir ses services à nos anciens.

Informier et orienter vers les services seniors, mettre en œuvre des ateliers collectifs, favoriser le lien social, préserver la qualité de vie des personnes âgées à leur domicile, sont les objectifs de ce service.

1 Portage de repas à domicile

En juillet 2021, le service de portage de repas comptait 16 bénéficiaires.

Pour décembre 2021, le nombre d'utilisateurs est passé à 19.

La moyenne hebdomadaire compte 10 à 11 repas par jour.

A cette date, le service de portage de repas est mis en place que pour les personnes qui habitent Marange-Silvange et Bronvaux.

Le fournisseur de repas est depuis l'ESAT de Pierrevillers.

Chaque jour, le prestataire propose des menus personnalisés selon les goûts et les régimes spéciaux. Ils sont confectionnés dans la mesure possible à partir de produits frais, locaux, et fait maison.

Une enquête de satisfaction a été élaborée en septembre 2021 afin d'évaluer le contentement des bénéficiaires. L'enquête fait apparaître une satisfaction globale de nos aînés.

Des réajustements ont été réalisés notamment pour la proposition de potages fait maison et de fromages à la coupe.

Le tarif des repas est calculé en fonction du nombre de composants choisi et de la domiciliation des bénéficiaires :

TARIFS	Marange-Silvange	Bronvaux
Repas 5 composants (avec pain) Plus un supplément au choix	8.90 €	9.55 €
Repas 5 composants (avec pain) Plus deux suppléments au choix	9.50 €	10.15 €

Dans le but de communiquer et de promouvoir ces nouveautés, le C.C.A.S. avec l'aide du service de communication de la Commune a créé un flyer de présentation du service.

2 Le service de transport accompagné et collectif « le baladeur »

Depuis octobre 2021, le baladeur fonctionne du lundi au vendredi pour des courses alimentaires auprès de supermarchés et pour des trajets vers les professionnels de santé.

Le transport à la demande répond essentiellement à des trajets intramuros pour se rendre dans les commerces de proximité à Marange-Silvange.

Par ailleurs, le baladeur a été mis en place pour les goûters des seniors, et il est consacré le lundi après-midi pour des actions collectives en direction des personnes âgées.

L'agent référent du dispositif est embauché en contrat unique d'insertion sur une base de 26 heures par semaine. Les lundis et vendredis après-midi sont assurés par l'agent en charge du portage de repas à domicile.

3 La téléassistance

Au 27 décembre 2021, le CCAS compte **32 abonnés** dont 14 clients par lignes téléphoniques (Filien Initiale) et 18 clients par lignes Internet ou GSM (Filien Connect).

Un point a été effectué avec le prestataire Filien Téléassistance ADMR. Celui-ci est notre partenaire depuis plusieurs années.

En réponse, à ce partenariat, dès 2022, une rétrocession financière par le prestataire est proposée sur la base de 13,20% du chiffre d'affaires HT comme présenté ci-dessous :

		Filien Initiale	Filien Connect	TOTAL
Nombre abonnés		14	18	32
Tarif mensuel	TTC	22,90 €	28,90 €	
	HT	19,08 €	24,08 €	
CA ANNUEL	TTC	3 847,20 €	6 242,40 €	
	HT	3 206,00 €	5 202,00 €	
Rétrocession annuelle vers CCAS	13,20% CA HT	423,19 €	686,66 €	1 109,86 €

De plus, courant du premier semestre 2022, Filien ADMR assurera une formation des deux agents dédiés au service « Marange-Silvange Part'Âge » pour faciliter la bonne installation des dispositifs.

C'est effectivement l'agent du portage de repas à domicile qui installe le matériel chez les bénéficiaires pour Filien ADMR. La formation d'un second agent permettra de consolider une continuité de ce service.

4 Colis de Noël

Pour l'année 2021, les colis ont été distribués le samedi 4 décembre 2021, à la salle André Malraux, de 14 heures à 18 heures.

Les membres du C.C.A.S., les adjoints et conseillers municipaux, les bénévoles des goûters des seniors ainsi que les agents ont été mobilisés dans le cadre du protocole sanitaire et pour distribuer les colis aux seniors.

Au total, 207 colis « couple » et 397 colis « personne seule » ont été offerts pour un coût total de 11 751 €. Le coût pour un couple est de 28 € et le coût pour une personne seule est de 15 €.

Il s'agit d'un appel d'offres organisé d'avril à juin 2021, avec une dégustation des produits en juillet par les élus. En amont, le choix avait été orienté vers des fournisseurs locaux de la région Grand Est.

Le prestataire « HELFRICH FARRJOP » a été ainsi retenue.

5 Les goûters des seniors

Les goûters des seniors ont repris le 5 octobre 2021, plus d'une cinquantaine de nos aînés ont déjà profité de ces moments de convivialité où ils peuvent se retrouver autour d'un café et d'une douceur pour jouer une partie de belote, faire du tricot, discuter tout simplement.

Organisés par le C.C.A.S. grâce à l'implication de bénévoles et d'un agent du C.C.A.S., ils ont lieu tous les mardis après-midis de 13h30 à 16h30, au centre socio-culturel de Ternel ou à la salle André Malraux à Silvange, en alternance chaque semaine, toute l'année d'octobre à juin (dans la mesure du possible selon le contexte sanitaire lié à la COVID-19).

Les goûters se déroulent dans le respect des règles sanitaires, distanciation, port du masque obligatoire et gel hydro-alcoolique à disposition.

Des réunions de coordination avec les bénévoles encadrants les goûters ont été menées pour appliquer le protocole sanitaire en vigueur et pour intégrer l'agent chargé du portage de repas à prendre en compte les besoins des personnes âgées et promouvoir les services proposés par le service « Marange-Silvange Part'Âge ».

Les personnes non mobiles ont la possibilité de faire appel au service de transport « Le Baladeur » pour s'y rendre.

L'organisation de la prise du goûter ainsi que le déroulement des jeux ont été revus dans le cadre du contexte sanitaire. Le contrôle du pass sanitaire a été effectué et les coordonnées des personnes ont été notées à chaque séance dans un registre des présences tenu par le C.C.A.S.

Le Saint Nicolas a pu rendre visite à nos anciens lors du goûter du 7 décembre 2021. Les participants présents ont profité des gourmandises offertes pour l'occasion. La convivialité était de mise et menée dans le cadre du contexte sanitaire.

6 Les ateliers seniors

Partenariat avec l'Association ALYS

En octobre 2021, en partenariat avec la CARSAT Alsace Moselle et en collaboration avec le C.C.A.S., se sont organisés avec l'Association ALYS quatre ateliers « Connect'Âge » destinés aux seniors de plus de 60 ans pour qu'ils puissent se familiariser à l'utilisation des tablettes numériques tactiles.

Ces 4 séances de 2 heures, ont permis à nos aînés âgés de 65 ans à 99 ans, en toute convivialité, de découvrir et d'acquérir quelques fondamentaux sur l'utilisation de la boîte mail, les applications qui permettent de maintenir le contact avec leurs proches, l'accès à des sites administratif, ... tout un programme pleinement apprécié par nos administrés.

7 Action de Promotion des services « portage de repas » et « baladeur » lors de la distribution des colis de Noël

Il a été décidé par le CA du C.C.A.S. d'offrir un repas au domicile et un trajet aller-retour intramuros aux aînés bénéficiaires du colis de Noël 2021 dans le but de faire connaître ces deux services à nos habitants.

Le repas offert peut-être commandé les mardis pour faciliter et permettre une meilleure gestion du service par le prestataire (ESAT de Pierrevillers) et assurer la livraison par l'agent du C.C.A.S.

Concernant « Le Baladeur », il suffit de prendre rendez-vous au secrétariat du C.C.A.S. au minimum 48 heures à l'avance et présenter son ticket lors de la prise en charge par le conducteur.

Les deux tickets peuvent être utilisés jusqu'au 30 juin 2022.

8 Partenariat extérieur

Rencontre du Pôle Autonomie

Afin de développer le service « Marange-Silvange Part'Âge », nous avons rencontré le service départemental du Pôle Autonomie.

Cette rencontre a permis de développer le partenariat pour le maintien à domicile des personnes âgées.

Le Pôle Autonomie se divise en deux orientations :

- vers les personnes âgées : APA, mise en place d'aides au maintien à domicile, établissement du degré d'autonomie, orientation vers les établissements de placement et une réorientation vers les caisses complémentaires vieillesse ;
- vers la personne en situation d'handicap : permanence MDPH, constitution des dossiers, suivi des situations.

Cette rencontre a permis de diagnostiquer des situations de maintien à domicile des personnes âgées de Marange-Silvange. Un lien de coordination s'est donc établi dans ce sens.

Visite du Salon Seniors et Autonomie de Moyeuvre-Grande

Nous avons aussi participé au Forum organisé à Moyeuvre-Grande dédié à la Personne Âgée et au bien vieillir. Des stands d'information vers les domaines de l'habitat, de la santé, du mieux vivre après 60 ans ont été sources de partenariat avec les membres du CA présents et la responsable de service du C.C.A.S. Plusieurs contacts ont été établis.

9 Veille sociale

Durant l'année 2021, 5 situations de personnes âgées isolées ont fait l'objet d'une veille et d'accompagnement social par la responsable en charge du C.C.A.S. en lien avec les acteurs médico-sociaux locaux (assistant social CMS CD57, cellule APA CD 57, réseau MAÏA, réseau de santé de Metz arrondissement, hôpital, médecin traitant, etc.).

Les personnes suivies sont âgées de 71 ans à 86 ans pour une moyenne d'âge de 81 ans.

10 Anniversaires Centenaires

Deux centenaires ont bénéficié d'une visite conjointe de la Mairie et du C.C.A.S. en cette fin d'année 2021.

L'occasion d'offrir à ses administrés, un cadeau qui se composait d'un bouquet de fleurs et d'un présent de chez Baccarat.

Les deux dames vivent chez elles. Elles bénéficient d'un maintien à domicile grâce à implication de la part de leur proche et des services de soins.

11 Noces d'Or, de Diamant et de Platine

Le contexte sanitaire engendré par la covid-19 n'a pas permis de mettre en œuvre pour cette année 2021 de temps festif pour célébrer les noces exceptionnelles de nos habitants.

12 Repas des seniors

Tout comme l'action précédente, la pandémie de coronavirus en 2021 a empêché la réalisation de ces deux temps de convivialité tant appréciés par nos aînés.

LES ACTIONS CONTRE LA PAUVRETE ET LES EXCLUSIONS

1 Les demandes d'aide alimentaire

Le montant des aides financières alloué aux administrés en 2021 s'élève à 4 000 €.

26 familles ont bénéficié de ce soutien budgétaire.

Les prescriptions des services sociaux (Centre Moselle Solidarité du Conseil Départemental de la Moselle et l'Union Départementale des Associations Familiales) ont augmenté de façon significative au second semestre. On observe des situations de surendettement et des accompagnements plus répétitifs.

2 Soutien financier aux organismes

En 2021, le C.C.A.S. a accordé 3 500 € de subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

- **ALYS pour un montant de 200 €**, prestataire présent sur la Commune dans le cadre de l'aide à domicile des seniors avec lequel ce partenariat a permis de mettre en œuvre des actions collectives en 2021 contre la fracture numérique et ceci à titre gratuit ;
- **Croix Rouge Française pour un montant de 200 €**, appui financier de l'antenne locale, dans le cadre de l'orientation par le C.C.A.S. des familles bénéficiaires de l'aide alimentaire ;
- **Ligue Contre le Cancer pour des montants de 1600 € et de 600 €**, partenariat développé par l'action « Octobre Rose » dans l'objectif d'améliorer le soutien des personnes malades et d'aider la recherche ;
- **Pédiatrie Enchantée pour un montant de 100 €**, soutien de l'antenne de Metz, il s'agit d'une association reconnue d'utilité publique, elle répond au dispositif gouvernemental « culture et santé » qui favorise l'accès à l'art et à la culture pour les enfants et les adolescents hospitalisés en Lorraine ;
- **APEI pour un montant de 300 €**, complément d'aide en faveur des structures d'hébergement et des établissements spécialisés par le travail pour les personnes en situation d'handicap ;
- **SOS Amitié pour un montant de 200 €**, cette association a été soutenue en 2021 car lors des périodes de confinement, celle-ci a dû faire face à une augmentation des entretiens téléphoniques. Elle a permis de pouvoir toucher les personnes les plus isolées ;
- **LOREINA TV pour un montant de 300 €**, en contrepartie d'une conception et d'une diffusion d'une vidéo de promotion de l'action Coup de Pousse.

Partenariat avec le Restaurant du Cœur

Un soutien logistique est aussi apporté avec la responsable des Restos du Cœur, membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

LES ACTIONS VERS LA JEUNESSE

1 Opération « Coup de Pousse »

Pour cette année 2021, 56 jeunes nés de 2002 à 2006 ont bénéficié du dispositif « Coup de Pousse » pour leurs projets.

Le premier motif de demande reste le pack mobilité conduite (40 jeunes concernés), puis le pack études formations (15 jeunes) par l'achat principalement d'équipement informatique. Un seul jeune a bénéficié de l'opération pour le financement de sa licence sportive.

Pack Mobilité Conduite	13 193,70 €	40
Pack Etudes Formations	5 537,75 €	15
Pack Culture et Sport	70,00 €	1
Bilan 2021	18 801,45 €	56

2 Aides financières en faveur des jeunes

Par ailleurs, en fonction des quotients familiaux, le C.C.A.S. soutient financièrement les séjours en colonie de vacances, au centre aéré de Marange-Silvange, les séjours en classes transplantées, ainsi que les stages sportifs ou culturels.

LES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE LA SANTE

1 Vaccination COVID-19

D'avril à décembre 2021, de la 1^{ère} vaccination à la relance de la 3^{ème} dose, la Municipalité et le C.C.A.S. ont mis à disposition ses agents et ses bénévoles pour soutenir la campagne nationale de vaccination anti-covid.

Le transport accompagné collectif « le Baladeur » a permis d'assurer les transports vers différents lieux de vaccinations des personnes âgées non mobiles. Les agents et les bénévoles ont effectués de nombreuses permanences sur le centre de vaccination d'Amnéville.

Le C.C.A.S. a été l'interlocuteur privilégié de proximité qui a maintenu un lien vers les personnes les plus vulnérables et les plus isolées.

2 Octobre Rose

Dans le domaine de la santé et de la prévention, le C.C.A.S. a poursuivi son action dans le cadre d'Octobre Rose pour la lutte contre le cancer du sein.

Le C.C.A.S. en partenariat avec les villes de Semécourt et de Bronvaux ont organisé durant tout le mois d'octobre 2021, une vente de gourdes de couleur rose à l'effigie de l'action « Octobre Rose » en Mairies.

Pour le C.C.A.S. de Marange-Silvange, cette action a été l'occasion de remettre un chèque d'un montant de 600 € au Comité Départemental la Ligue Contre le Cancer de Metz.

Cette action mise en place depuis plusieurs années permet aussi de promouvoir le dépistage du cancer du sein. A cet effet, le C.R.C.D.C. Grand Est (Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers) propose une mammographie gratuite aux femmes de plus de 50 ans.

3 Atelier de prévention santé

Un premier atelier « pour faire de bons os ... ! » a été organisé en novembre 2021 par la Municipalité et la Mutuelle Familiale avec la collaboration du C.C.A.S.

LES ACTIONS LOGEMENT

1 Service logement

Le service logement lié à la délégation logement permet d'orienter les demandes auprès des bailleurs publics qui sont Moselis, Batigère et Vivest (anciennement Logiest).

La présence en Commission d'Attribution Logement (CAL) de ces différents bailleurs est représentée par Madame Virginie FOURNIER - Conseillère municipale déléguée au logement.

Pour l'année 2021, il y a eu :

- 18 CAL MOSELIS, avec au minimum deux logements proposés par CAL sur le parc communal du T2 au T5 ;
- 8 CAL BATIGERE, une proposition de un à deux logements par CAL avec principalement des appartements du T3 à T4, peu de pavillons ;
- 9 CAL VIVEST, une proposition de un à trois logements par CAL sur quelques pavillons et des appartements du T2 au T4.

Ainsi, 26 demandes de logement ont été accompagnées, soutenues et proposées en CAL :

- 19 demandes ont obtenus une attribution de logement sur la Commune,
- 3 demandes ont été relogées par le bailleur Moselis avec une extension de la zone géographique hors commune,
- 2 demandes ont bénéficié d'une mutation,
- 1 demande a été relogée en parc privé,
- 1 demande a retiré son dossier suite à un changement de situation.

Par ailleurs, durant l'année 2021, 12 situations ont nécessité une gestion et un suivi spécifique, à savoir :

- 4 dossiers de conflits de voisinage dans le parc Batigère,
- 3 aides au montage de dossier pour une demande de logement social,
- 1 dossier relation conjoint/conjointe en difficulté suite à un placement en hospitalisation psychiatrique (HP),

- 1 dossier environnemental encore en cours chez Moselis,
- 1 dossier de veille d'hygiène et de chauffage chez Moselis (problème de température d'eau chaude en sortie de canalisation – risque de légionellose),
- 1 dossier pour l'augmentation de deux places de stationnement PMR pour les personnes en situation de handicap à la Marjottée en cours chez Moselis,
- 1 dossier remis à la CLCV pour des difficultés financières et un lissage de la dette.

2 Permanences CLLAJ

Le C.C.A.S. est représenté et participe au CLLAJ.

Le CLLAJ (bourse logement jeunes) tient deux permanences en Mairie dans l'année.

Pas de permanence en 2021 en raison du covid-19.

AUTRES ACTIONS CCAS

Semaine du 11 au 18 octobre 2021 – Opération Brioches de l'Amitié

En partenariat avec les acteurs locaux (la CLCV, l'association la reine des fleurs, SOS village d'enfants, la fédération des parents d'élèves PEEP), le CMJ de Marange-Silvange, et les bénévoles, il s'est ainsi vendu 863 brioches pour un montant récolté de 4 800.36 € au profit des actions menées par l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés de la Vallée de l'Orne.

Sensibiliser le grand public au handicap intellectuel et collecter des fonds pour financer des actions utiles aux personnes handicapées ou à leurs familles sont les objectifs principaux de cette action.

Les Fonds 2021 contribueront à la création de 8 logements inclusifs pour les personnes en situation d'handicap à Amnéville.

25 novembre – Journée Internationale de Lutte Contre les Violences faites aux Femmes

Lors de la journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes, notre Mairie colorée en orange et un message sur notre site internet ont permis de mettre en évidence le 3919 numéro d'appel national pour la lutte contre les violences faites aux femmes.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'objectif demeure toujours la maîtrise des dépenses tout en répondant au besoin de la population en difficulté et vulnérable. De plus, il est nécessaire d'intégrer la réalité de l'évolution et l'analyse des besoins sociaux (ABS) (décret N° 824 du 21/06/2016) de la Ville et de ses habitants.

Pour l'année 2021, le contexte sanitaire a permis de mettre le C.C.A.S. au cœur des préoccupations des plus fragiles et des plus vulnérables. La proximité de la demande et la continuité du service public ont permis de répondre dans les véritables missions d'un C.C.A.S.

Pour l'année 2022, les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement sont établies en fonction des projets du C.C.A.S en prenant en compte les résultats de l'exercice passé.

Le budget prévisionnel de 2022 laisse apparaître une subvention attendue de la Commune pour pouvoir assurer l'équilibre du budget et la mise en œuvre des projets.

Les perspectives de ce budget 2022 dans le cadre de ses missions obligatoires

Elles auront pour objectifs :

- de mettre en place des mesures concrètes pour améliorer le quotidien des Personnes Agées ;
- de soutenir la prévention de la perte d'autonomie (veille sociale) et du bien vieillir.

L'ABS consisterait à un diagnostic socio démographique des personnes âgées. En amont, il serait indispensable d'en définir la démarche, le mode de réalisation, les ambitions et la forme de son rendu aux enjeux propres de notre ville et aux ressources disponibles.

Ce rapport serait une fois réalisé présenté au Conseil d'Administration. Il permettrait de connaître les besoins des seniors, d'identifier et d'adapter les réponses existantes (comme le baladeur, le portage de repas, les nouveaux services à développer, etc.).

1 Les services déjà proposés

Le budget prévisionnel du service du portage de repas sera déterminé en fonction des besoins des habitants de Marange-Silvange et de Bronvaux. Le renouvellement du prestataire de restauration « l'ESAT de Pierrevillers » pourraient s'établir sous forme de convention ou à envisager avec les services de la cantine scolaire.

Les horaires du baladeur seront adaptés pour assurer une continuité et permettre au service de fonctionner tous les jours de la semaine aux plages horaires définies.

Les goûters des seniors se poursuivront mais d'autres orientations seront mises en place notamment vers les ateliers collectifs. Les bénévoles responsables des goûters seront sensibilisés aux nouveaux services proposés et mis en avant dans une démarche de veille sociale active en faveur des personnes âgées bénéficiant de ces actions.

Des actions favorisant le maintien à domicile comme la téléassistance proposé par Filien ADMR ou autres services permettant l'aménagement de l'habitat seront poursuivies et favorisées.

Il est proposé de revoir l'organisation des Noces d'Or, de Diamant et de Platine en partenariat avec les services municipaux (notamment fêtes et cérémonies), pour la réalisation d'une action collective lors d'un temps calendaire symbolique, tels que le 14 février fête de la Saint Valentin, le 9 août fête de la Saint Amour, etc.

Pour remédier à l'absence de mise à l'honneur en 2020 (22 couples) et en 2021 (23 couples), en 2022 (33 couples), il nécessiterait d'adapter cette manifestation pour 78 couples soit potentiellement 156 personnes.

2 Les services à développer

Des actions collectives par le biais d'ateliers :

- ✓ sur les thématiques de santé (actions de préventions comme le sommeil, l'alimentation équilibrée, les gestes et postures pour éviter les chutes, gymnastique, santé...) ;
- ✓ sur la thématique de la fracture numérique (ateliers d'informations et de formations, prêt de tablettes numériques, mise à disposition d'accompagnants) ;
- ✓ sur la thématique de la culture (visites de musées, cinéma, transport pour activités culturelles dans la ville de Marange-Silvange, ateliers à la bibliothèque, de lecture, d'animations sur le thème de Noël, de Pâques...).

A cet effet, dès 2022, le C.C.A.S. adhèrera à la Fédération Seniors Moselle. Il fera également appel au pôle actions collectives de la CARSAT Alsace Moselle et à des intervenants spécialisés (comme l'Association ALYS).

Dans la mesure du possible, en lien avec le service éducation jeunesse de la Commune, le C.C.A.S. a la volonté de développer des actions qui favorisent l'intergénérationnel (prise de repas avec les plus jeunes, actions avec le Conseil Municipal des jeunes).

Toujours dans l'objectif « du vivre ensemble », en partenariat avec l'ESAT de Pierrevillers et le Foyer Bernard Delforge, le C.C.A.S. pourrait organiser des déjeuners pour les seniors au sein de ces structures (groupe de 4 à 5 personnes âgées accompagné par un agent et/ou un bénévole).

Le C.C.A.S. souhaite mener des actions pour maintenir le lien social et l'accompagnement individuel et collectif dans le but de renforcer ces liens et la proximité avec les administrés.

L'une d'entre elle consistera à mettre en œuvre des appels téléphoniques et /ou des visites de convivialité. Les agents du service « Marange-Silvange Part'Âge » mettront en place ces appels et pourraient assurer des visites au domicile pour maintenir un lien de convivialité. Ce service gratuit sera proposé de façon ponctuelle ou occasionnelle.

L'autre service permettra à nos aînés non mobiles ou ayant des difficultés pour se déplacer de pouvoir avoir accès aux livres proposés par la bibliothèque municipale. Les agents du service « Marange-Silvange Part'Âge » iront à leur place à la bibliothèque pour emprunter et rapporter des livres.

Ce service sera proposé gratuitement par le C.C.A.S., pour un démarrage au 1^{er} trimestre 2022, sur la base d'un roulement mensuel, avec des échanges programmés (à priori) les vendredis.

Les bénéficiaires devront seulement s'acquitter de l'abonnement annuel à la bibliothèque.

Enfin, dans le cadre des plans canicule, grand froid, ou toute autre crise sanitaire telle que la covid-19, un registre nominatif sera mis en œuvre et géré par le C.C.A.S. pour permettre une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes vulnérables et isolées.

Les perspectives de ce budget 2022 dans le cadre de ses missions facultatives

Elles auront pour objectif :

- D'apporter des aides directes alimentaires :

En 2021, les charges liées au secours d'urgence sont en hausse, elles sont à hauteur de 4 000 € contre 2 308.16 € en 2020.

Cette progression laisse entrevoir les premiers effets des conséquences sociales de la crise sanitaire. Il serait donc nécessaire d'augmenter la ligne budgétaire de ce poste tout en mettant en place un cadre d'attribution réglementé (plafond, préconisation, orientation, etc.) pour en maîtriser les dépenses.

Ainsi, il est proposé d'élaborer un règlement intérieur de l'aide sociale facultative qui fixera les montants des aides attribuées et les montants maximums possibles par ménage en fonction du reste à vivre.

A ce sujet, il est important de rappeler que l'aide sociale facultative apportée est depuis septembre 2020, sous forme de chèques service alimentation.

Ce nouveau mode d'utilisation apporte satisfaction et permet l'anonymat dans l'achat alimentaire.

- D'apporter des aides directes ou de soutien pour les associations œuvrant dans l'insertion, l'exclusion, les personnes âgées, personnes handicapées.

- D'apporter des aides aux jeunes pour leur projet visant à favoriser la mise en œuvre du dispositif « Coup de Pousse ».

- **De poursuivre les aides financières en faveur des jeunes**, en fonction des quotients familiaux des parents, le C.C.A.S. soutient financièrement les séjours en classes transplantées pour les enfants en classe de CM2, les séjours en colonie de vacances, au centre aéré municipal, ainsi que les stages sportifs ou culturels.
- **De maintenir des permanences du CLLAJ, de la Mission Locale, et du Conciliateur de Justice** à proximité du C.C.A.S. et **d'orienter nos administrés vers la Maison France Services gérée par la C.C.P.O.M.** pour permettre à nos administrés d'accéder à leur droit (CAF, Impôt, Sécurité Sociale, Retraite, Pôle Emploi, etc.) et qu'ils puissent effectuer leur démarche auprès de personnes formées (inclusion numérique).
- **De mettre en place des actions favorisant le lien social** : repas solidaire en lien avec les associations caritatives, goûters intergénérationnels.
- **D'établir un réseau de bénévoles** :
 Afin de pouvoir mettre en place des actions déjà menées par le C.C.A.S. en lien avec les actions mises en place par la Commune. Le calendrier culturel de la Commune présente pour 2022 des actions phares comme la semaine de l'Europe, la marche gourmande et le sentier des lanternes.
 Cette mobilisation au sein d'un réseau de bénévoles permettrait aussi de faire le lien avec le service de « Marange-Silvange Part'Âge ». Les bénévoles qui souhaiteraient se mobiliser pour des actions ponctuelles comme Octobre Rose ou les Brioches de l'Amitié, pourraient aussi envisager l'accompagnement des personnes âgées dans les manifestations communales.
- **D'établir des actions de prévention santé tout public et pour les personnes de plus de 60 ans** :
 Prévention du cancer du sein, du cancer colorectal, de lutte contre le tabac en lien avec les services de l'aménagement du cadre de vie et des associations sportives, de s'inscrire tout comme d'autres C.C.A.S. vers des actions comme « Mars Bleu », d'équilibre alimentaire (ateliers culinaires vers des produits locaux et recettes locales) en lien avec la Mutuelle de Commune et d'autres prestataires.
 L'édition 2022 d'Octobre Rose devra aussi reprendre de l'essor. L'organisation d'une marche, d'une course (à pieds, à vélo, équestre, etc.) solidaire, d'un challenge sportif, ou tout autre projet innovant en faveur d'une ou de plusieurs associations sera à mener à bien.
- **De s'inscrire dans le réseau de violences faites aux femmes** : envisager des actions de lutte contre les violences intrafamiliales en lien avec la veille sociale menée par le C.C.A.S. et la police municipale et former les agents en conséquent.
 Il pourrait être aussi question de créer un événement spécifique dédié à la Violence faites aux femmes lors de la journée internationale programmée le vendredi 25 novembre 2022.
- **De promouvoir des actions de communication sur les journées européennes du handicap**, de promouvoir des journées de sensibilisation au handicap.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour l'année 2022, deux orientations de la section d'investissement seront à mener :

- **l'équipement informatique,**
- **et l'achat d'un nouveau véhicule électrique.**

La dématérialisation permet d'avoir accès par Internet aux informations et aux démarches administratives. De plus en plus de nouveaux services en ligne sont ouverts : les services fiscaux, le service de demande de retraite personnelle, le changement de papiers d'état civil, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, etc.

Un progrès pour certains, un risque pour d'autres, cette dématérialisation croissante des services publics présente des risques concrets :

- donner le sentiment que l'administration se déshumanise, privilégie une partie de la population plus à l'aise avec Internet ;
- complexifier les démarches, lorsque le parcours sur Internet n'est pas simple, et qu'il est très difficile de joindre un agent pour se faire assister ;
- éloigner encore davantage du service public les personnes ayant des difficultés avec l'utilisation des outils numériques parce qu'ils n'ont pas accès aux équipements, parce qu'ils ont du mal à s'en servir, parce qu'ils maîtrisent mal le langage informatique.

La dématérialisation telle qu'elle se fait aujourd'hui conduit plutôt à priver certains de leurs droits et d'exclure encore davantage des personnes déjà exclues. 1/3 des français s'estiment peu ou pas compétent face à un ordinateur.

Ainsi l'excédent d'investissement sera en partie utilisé pour des projets permettant l'accès au numérique. Un investissement **d'équipement informatique**, notamment de deux tablettes numériques, permettrait de développer un accompagnement des personnes âgées les plus vulnérables vers l'accès à leurs droits en levant les difficultés de l'utilisation de ces outils.

L'achat d'un nouveau **véhicule électrique** pour le transport accompagné et collectif des personnes âgées non mobiles (le baladeur) serait également à envisager sous forme d'un véhicule à 7 places. Le véhicule actuel, un Kangoo acheté d'occasion, mériterait effectivement d'être remplacé.

Au vu de l'augmentation régulière du coût de l'essence, la voiture électrique est une alternative aux voitures thermiques. Elle est aussi considérée comme étant un mode de transport moins polluant. En adoptant ce mode de transport, le C.C.A.S participerait concrètement sur son environnement en agissant directement sur son empreinte carbone.

Opter pour un véhicule à 7 places permettrait de transporter plus de 4 personnes lors des déplacements spécifiques (goûters des seniors, Leclerc, Auchan, ateliers collectifs, etc.) et agirait d'autant plus sur son empreinte environnementale.

LES ORIENTATIONS

Le C.C.A.S. est porteur de nombreuses actions facultatives. Néanmoins, il est nécessaire de rappeler que l'objet prioritaire de l'action sociale dans notre ville est de veiller ou d'intervenir au bien être ou au mieux-être de la population, et ceci selon les orientations souhaitées par la Municipalité.

L'année 2021, à nouveau marquée par cette crise sanitaire, nous permet de revoir nos modalités d'urgence et nos modes de fonctionnement.

Le C.C.A.S. a pu ainsi mettre en lumière, l'intérêt de notre structure et l'importance de recentrer les questions de solidarité au cœur des enjeux territoriaux.

Les problématiques sociales mises en avant par la crise sanitaire ont suscité des orientations nouvelles.

Effectivement durant le deuxième confinement, le C.C.A.S. a regagné son rôle de coordination avec des liens qui ont pu être tissés vers de nouveaux partenaires (ESAT de Pierrevillers, Pôle Autonomie du Département de la Moselle, Fédération Seniors Moselle, l'Association ALYS, etc.).

La solidarité s'est renforcée par les entretiens téléphoniques vers les publics les plus âgés. L'intendance de transport et d'inscription pour la vaccination a permis de mettre en avant notre structure dans un rôle de repérage des publics les plus vulnérables.

Il reste malgré tout à faire en sorte que ces signes positifs soient bien accompagnés de mesures concrètes améliorant significativement le quotidien des personnes âgées et l'ensemble de la population.

Pour cette année 2022, trois mesures phares sont à créer, gérer, consolider et pérenniser :

- le registre nominatif des personnes les plus vulnérables,
- la veille sociale des aînés isolés et des situations sociales précaires des habitants,
- et le maintien du service de portage de repas à domicile.

Le service de portage de repas centré vers les habitants de Marange-Silvange permettra d'élargir vers un service dédié à la personne âgée dans les actes de la vie quotidienne et maintenir une veille sociale en direction de ce public.

Le maintien de l'action Coup de Pousse permet aussi d'orienter le C.C.A.S. vers la prise en compte du public jeune. Cette année, le dispositif débutera pour les jeunes de la Commune nés en 2008. Ainsi, 93 jeunes pourront bénéficier de ce soutien financier.

Ces perspectives 2022 intégreront la prise en compte des charges salariales, à savoir :

- de l'agent communal chargé du C.C.A.S. à temps plein (secrétariat du C.C.A.S., préparation des différentes manifestations portées par le C.C.A.S., comptabilité du C.C.A.S., gestion administrative du portage de repas),
- de l'agent communal en charge du service du portage de repas à domicile et des services dédiés aux seniors « Marange-Silvange Part'Âge » à temps plein,
- du futur recrutement pour le remplacement de l'agent du portage de repas (départ à la retraite),

- de l'agent en charge du baladeur qui est en contrat parcours emploi compétence (jusqu'au 3 octobre 2022) à temps partiel (26 heures par semaine),
- du responsable du service du C.C.A.S. à temps plein (collaborateur du Président, de la Vice-Présidente et du CA du C.C.A.S., gestionnaire administratif et budgétaire, ressources humaines, gestion et promotion des services, interface avec les partenaires, veille juridique et veille sociale).

Le C.C.A.S. de la ville de Marange-Silvange, appuyé par ses agents et ses élus permettront de développer une action solidaire vers l'ensemble des administrés les plus fragiles. La crise sanitaire a véritablement renforcé le besoin et la nécessité de mettre en avant le C.C.A.S. en tant qu'acteur majeur de la lutte contre l'isolement notamment des personnes les plus vulnérables et les plus âgées.

Les membres du Conseil d'Administration doivent rester vigilants afin d'adapter les décisions selon l'évolution des situations particulières et du contexte général de santé et de précarité.

L'action sociale sera réfléchie et programmée mais doit aussi rester réactive et au plus proche des besoins des habitants.